



PV CC Coppet 4/2019

CONSEIL COMMUNAL

**CONSEIL COMMUNAL DE COPPET
LEGISLATURE 2016-2021**

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 AOÛT 2019

Début de la séance : 20h15

Présidence : Monsieur Yves Riesen

Ordre du jour :

- 1. Modification de l'ordre du jour (si besoin) ;**
- 2. Appel ;**
- 3. Approbation du procès-verbal du 24 juin 2019 ;**
- 4. Communications du Bureau du Conseil communal ;**
- 5. Communications de la Municipalité ;**
- 6. Communications des délégués aux divers Conseils Intercommunaux ;**
- 7. Préavis N° 01/2019-2020 relatif à la demande de complément budgétaire de CHF 31'100 pour l'achat d'un crédit d'heures prépayées destiné à la prise en charge de certaines prestations informatiques ;**
- 8. Préavis N° 02/2019-2020 relatif à la demande de crédit de CHF 50'000 pour le renouvellement d'une partie des équipements informatiques ;**
- 9. Préavis N° 03/2019-2020 relatif à la demande de crédit de CHF 3'570'000 pour la requalification et la modération de trafic en traversée du bourg ;**
- 10. Lecture et approbation de l'extrait du procès-verbal du jour ;**
- 11. Divers et propositions individuelles.**

1. Modification de l'ordre du jour

Aucune

2. Appel

Présents	:	44
Excusés	:	9
Absents	:	2

Le Quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Majorité à 23 voix.

3. Approbation du procès-verbal du 24 juin 2019

Le Président ouvre la discussion sur ce PV.

La parole n'étant pas demandée, l'Assemblée procède au vote à main levée. Le résultat est le suivant :

Le PV du 24 juin 2019 est approuvé à la majorité avec 4 abstentions.

4. Communications du Bureau du Conseil communal

Le Président informe que Mme I. Naville, Municipale, démissionnera au 31 octobre 2019 et lit sa lettre de démission.

Mme J. Noverraz, conseillère, démissionne également.

N'ayant plus de viennent ensuite, une élection complémentaire se tiendra vraisemblablement.

5. Communications de la Municipalité

M. G. Produt : remercie Mme I. Naville pour tout le travail effectué et informe que la Municipalité a approché M. T. Marchand pour remplacer Mme I. Naville, celui-ci a accepté. Il remercie également Mme J. Noverraz et tous les conseillers pour leur investissement.

M. J.-C. Trotti : annonce que concernant le RC1a, qu'après la pose du tapis de roulement effectuée en août 2019, il reste la pose du tapis bitumeux final. La date de cette pose sera communiquée ultérieurement.

Mme I. Naville : informe qu'une verrée théâtrale consacrée à Ramuz se tiendra dans les caves du château le 15 septembre. Le prochain journal de Coppet arrivera dans les boîtes aux lettres d'ici au 9 septembre.

M. F. Keller : indique que le 12 août dernier, les oppositions à la piscine-patinoire ont été levées. Le permis de construire a été délivré ce jour et le délai de recours contre cette décision est de 30 jours. La situation du parking des Rocailles est difficile. La commune désire augmenter le nombre de places sur le parking en terre et installer des panneaux de durée limitée. La tolérance actuelle n'est plus acceptable.

M. G. Produt : préavis du prochain conseil :

- Arrêté d'imposition pour l'année 2020
- Demande de crédit de CHF 96'000.00 pour l'établissement du plan d'affectation « L'Eselletaz »

6. Communications des délégués aux divers Conseils intercommunaux

Aucune.

7. Préavis N° 01/2019-2020 relatif à la demande de complément budgétaire de CHF 31'100 pour l'achat d'un crédit d'heures prépayées destiné à la prise en charge de certaines prestations informatiques

A la demande du Président, le rapporteur de la commission de gestion, M. Eric Charlot Valdieu lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter le préavis.

M. G. Cherbuin demande pourquoi la commune n'a pas un droit d'administrateur et a uniquement un prestataire externe.

M. G. Produit répond que les employés de la commune travaillent selon leurs capacités informatiques et que le reste est effectué par un prestataire externe.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède à la lecture des conclusions du préavis et l'Assemblée passe au vote sur l'ensemble du préavis.

Oui : 43

Non : 0

Abst. : 0

Le préavis N° 01/2019-2020 est accepté à l'unanimité.

8. Préavis N° 02/2019-2020 relatif à la demande de crédit de CHF 50'000 pour le renouvellement d'une partie des équipements informatiques

A la demande du Président, le rapporteur de la commission de gestion, M. Eric Charlot Valdieu lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter ce préavis.

M. G. Cherbuin demande où se trouve le point de stockage informatique.

M. G. Produit informe qu'il se trouve à la Grand 'rue 67.

M. G. Cherbuin pense qu'il serait bien de le mettre dans un autre bâtiment en cas d'incendie.

M. G. Produit indique que la commune possède des locaux au-dessus de la Copétane, mais que ceux-ci sont peu propices au stockage.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède à la lecture des conclusions du préavis et l'Assemblée passe au vote sur l'ensemble du préavis.

Oui : 43

Non : 0

Abst : 0

Le préavis N° 2/2019-2020 est accepté à l'unanimité.

9. Préavis N° 03/2019-2020 relatif à la demande de crédit de CHF 3'570'000 pour la requalification et la modération de trafic en traversée du bourg

A la demande du Président, le rapporteur de la commission des Finances, M. W. Bill lit les conclusions du rapport qui propose de refuser ce préavis.

A la demande du Président, la rapporteure de la commission de Mobilité, Mme L. Bory lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter ce préavis.

Mme. L. Bory demande si la commune a oui ou non les capacités financières de mener à bien ce projet.

M. J.-C. Trotti présente les intervenants : M. Etienne Bovard, M. Guy Fritsché et M. Jean-Yves Le Baron.

Le Président informe que le conseil communal peut aller contre l'avis de la commission des finances.

M. G. Produit rappelle que le plafond d'endettement est de CHF 40'000'000 et qu'actuellement, il reste CHF 9'882'000 par rapport à son utilisation. Le montant total du préavis est de CHF 3'570'000, il faudra encore soustraire les subventions. Après l'acceptation du préavis, il restera encore CHF 6'312'000 du plafond d'endettement. Lors de la séance avec la commission des finances, celle-ci estimait que la commune avait les moyens pour cette dépense. La réfection du parking Jura-Genève s'élève à CHF 190'000. La Municipalité remercie la commission des finances pour son travail, mais regrette son rapport.

M. G. Cherbuin informe que le phono-absorbant est utile dès 50km/h et que les bruits sont dus aux véhicules même, au chargement et au bruit à l'intérieur du véhicule. Le phono-absorbant perd 0.5 dB par an. La Municipalité désire une réfection durable alors que la diminution du bruit ne sera pas durable. Pour qui mettre du phono-absorbant côté Genève et Lausanne, les maisons étant en retraits ? Vu que la vitesse au centre du Bourg diminuera, pourquoi mettre du phono-absorbant ? Il se demande aussi pourquoi ne pas poser des fenêtres avec une étanchéité phonétique performante ? Il refuse le préavis.

M. G. Produit comprend que pour les habitants n'habitant pas le Bourg, la nécessité du phono-absorbant peut être peu importante. L'enquête a prouvé que le Bourg atteint un bruit en dehors des tolérances. Pour accéder aux subventions, il est obligatoire de poser du phono-absorbant. La vitesse de circulation augmente avec les années, les piétons sont en danger. Mies a posé du phono-absorbant et les habitants sont très satisfaits. Les habitants du Bourg ont le droit d'attaquer la commune si elle ne fait rien. La durée du phono-absorbant est de 12 ans contre 15 pour le tapis actuel. Seuls les 3 premiers centimètres devront être refaits en cas d'usure.

M. T. Marchand estime que dans le projet, le bruit est important, mais qu'il faut voir le projet dans son ensemble.

M. J. Horekens pense qu'il est dommage que les deux commissions n'aient pas travaillé ensemble. Il demande si la commission des finances doit rendre un rapport sur le projet ou sur les finances.

M. W. Bill explique que le rôle de la commission est la faisabilité financière et la nature des dépenses. Le niveau d'endettement n'est pas encore atteint, mais la commission ne veut pas arriver au niveau d'endettement maximal. La dépense est permise du point de vue financière, mais la commission ne sait pas si d'autres projets importants sont en vue.

M. G. Produit signale que les routes ne rapportent rien et que les parkings non plus. La Municipalité a fait un plan en début de législature où les trois points importants étaient: la piscine-patinoire, le restaurant et la traversée du Bourg. Selon la loi, Coppet a l'obligation de refaire le bitume, cependant Coppet continuera d'investir dans les transports publics.

Mme L. Lager Sequin demande des renseignements sur l'avancement du stop de la rue des Murs et la sortie de la place des Ormes.

Mme L. Bory répond que la sortie actuelle sera fermée et déplacée au même niveau que l'entrée du parking. Le stop de la rue des Murs sera avancé pour une meilleure visibilité.

M. G. Produit confirme une meilleure sécurité. Il annonce que si le préavis est accepté maintenant, la Confédération donnera CHF 800'000 env. de subvention, ce qui ne sera pas le cas si l'on reporte le projet. La Municipalité projette d'effectuer les parties Genève et Lausanne en même temps pour diminuer la durée des travaux.

M. J.-P. Blanchoud affirme que le projet mérite d'aller de l'avant et qu'il est indispensable. Versoix a réussi à obtenir une traversée du Bourg à 30km/h, pourquoi pas Coppet. Il serait utile de refaire une demande au conseil d'Etat. Il demande si le projet casse toutes les rénovations déjà effectuées côté Genève et Lausanne.

M. G. Produit désire reprendre l'article édité dans le journal de la Côte concernant les aides aux commerçants de CHF 200'000. Cette offre est appréciée par les commerçants et une réunion devra avoir lieu avec eux. La demande des 30km/h a déjà été faite, mais la Municipalité va redemander.

M. E. Charlot-Valdieu croit savoir que la loi vient de changer et qu'actuellement elle autorise le 30km/h. Il demande s'il y a un moyen de diminuer les coûts de ce projet et comment tenir les délais pendant des travaux.

M. G. Fritsché informe que les travaux côtés Genève et Lausanne sont des compléments aux travaux déjà effectués. Les arbres resteront et les bordures seront plus larges. Côté Genève la modification se fera au niveau de la fin de la piste cyclable afin de prolonger celle-ci. Le parking sera légèrement modifié, car les voitures garées le long de la route seront intégrées au parking pour une meilleure sécurité.

M. E. Bovard rappelle que les exigences du canton sont très pointues. La route côté Genève sera rétrécie dès la fin de la piste cyclable actuelle afin de pouvoir prolonger cette dernière et diminuer la vitesse des voitures. Dans le Bourg, les cyclistes sont en meilleure sécurité sur la route si les voitures roulent plus lentement. Les places de parc se situant au bord de la route Suisse seront plus en sécurité si elles sont incluses dans le parking.

M. J.-Y. Le Baron ajoute que les arbres actuels seront conservés.

M. G. Fritsché pense que les travaux devraient durer environ 2 ans et qu'un parking sur deux devrait être maintenu ouvert.

M. A. Alliste explique que les travaux de pose du phono-absorbant sur la route de Commugny ont été très efficaces. Il demande si le bitume dans le Bourg sera coloré.

M. Fritsché précise que la couleur est donnée par les cailloux blancs inclus dans le bitume. Celui-ci sera légèrement plus clair.

M. J.-Y. Le Baron ajoute que l'entrée du Bourg doit avoir une couleur de bitume différente, car il s'agit d'un Bourg historique.

M. W. Bill estime que les finances de la commune sont en bon état, mais que les comptes de la commune s'empirent avec le temps.

M. G. Produit approuve. Il ajoute que les impôts de la commune sont parmi les plus faibles du canton. Ils sont à 53pt alors que le taux moyen est de 69pt. La situation se dégrade, car les charges du canton augmentent. Les charges de 2004 étaient de CHF 4'700'000.00 et en 2018 elles étaient de CHF 17'000'000.00 avec le même taux d'imposition. En 2012, le conseil communal a voté 30 préavis, en 2018 ce sont 16 préavis qui ont été votés. La Municipalité se concentre sur l'indispensable et cherche à restreindre ses dépenses.

M. E. Charlot Valdieu confirme que les subventions de CHF 200'000.00 pour les commerçants sont une bonne idée. Il pense que la commission des finances refuse le budget afin de réduire les dépenses du projet. Il se demande ce que fera cette même commission si le conseil refuse le préavis.

M. G. De Rham intervient pour préciser que la commission ne refuse pas le projet, mais désire qu'il soit plus modeste. Il pense que l'éclairage est peu adéquat et les trottoirs trop coûteux.

M. E. Bovard rappelle que l'objectif du bureau d'étude n'est pas disproportionné. Les pavés sont utilisés, car Coppet est un Bourg pavé. Le coût est plus cher, mais très esthétique afin de garder la valeur du Bourg.

Mme L. Volant demande sur quels critères les CHF 200'000.00 de subventions seront données aux commerçants. Elle demande si celle-ci seront distribuées en cours de travaux et quelle écoute la Municipalité aura envers les commerçants.

M. G. Produit pense que si le montant n'est pas suffisant le conseil communal devra trancher. La loi genevoise indemnise après les travaux selon les pertes. La Municipalité veut anticiper et aider les commerçants pendant les travaux. Les propositions aux commerçants seront discutées lors d'une réunion avec ceux-ci. Certains seront plus impactés que d'autres.

M. P. Girardi pense que les montants de ce préavis sont flous et refuse ce préavis.

M. G. Produit affirme que les montants ne sont pas flous. CHF 200'000.00 pour les commerçants est un montant important, mais celui-ci peut être augmenté avec l'accord du conseil communal.

M. J.-C. Trotti estime que Coppet fait un maximum pour ses commerçants grâce aux problèmes qu'ont rencontré Versoix et Rolle. Coppet désire aider les commerçants rapidement.

M. R. Camponovo remercie la commission des finances pour son travail et sa réflexion sur le déplacement du parking et des arbres. Il a quelques doutes au sujet de la piste cyclable et trouve que la couleur au sol dans le Bourg est importante. Il faut intégrer les nouveaux projets au Bourg. Les pavés sont des matériaux importants dans le Bourg. Les doubles fenêtres pour les maisons du Bourg est une solution intéressante, mais le Bourg est historique donc le choix est restreint. Le déplacement de la sortie du parking des Ormes et les lignes de marquages sont intéressants, mais il se demande pourquoi il faut abattre un arbre.

M. G. Fritsché affirme que l'abattage n'est pas effectué pour gagner de la place, mais les arbres sont régulièrement analysés et celui-ci est malade.

M. R. Camponovo demande que l'arbre soit remplacé. Il affirme que l'aide aux commerçants de CHF 200'000.00 est une bonne idée, mais qu'il manque un cadrage à ces dépenses. Les commerçants devraient proposer des projets pour animer le Bourg pendant les travaux. Il demande que nous respectons les ouvriers des travaux publics qui travaillent de jour comme de nuit, dans la canicule ou sous la pluie.

M. G. Cherbuin observe que le projet est valable et qu'il est difficile de raboter sur certaines choses. Il pense que les entrées et les marquages dans les entrées du Bourg sont bien, mais il trouve que le revêtement est peu intéressant. Il remercie la Municipalité pour l'attention qu'elle porte à l'économie de l'argent public.

M. G. Produit répond que la commune ne peut pas choisir le tapis si elle veut des subventions. Il rappelle que le projet a passé par une étude de faisabilité et diverses consultations du conseil communal avec des remarques dont la Municipalité a tenu compte. Les commerçants doivent inciter les habitants à aller dans leurs commerces. En réponse à l'intervention de M. de Rham, il indique que les subventions prévues pour cette mesure d'agglomération seront distribuées aux autres communes concernées si Coppet ne fait pas ses travaux et qu'il n'y aura dès lors aucune diminution de l'impôt fédéral si le projet est refusé.

M. A. Gokok explique que la commission des finances a fait de son mieux par rapport à ses connaissances. La commission a marché le long de ces travaux et estime que l'aménagement actuel est bien.

M. R. Camponovo se demande si la commune obtiendrait toujours une subvention si l'on apporte une modification au projet.

M. G. Produit répond que le Préfet, qui reçoit copie des préavis, n'a pas relevé ce problème.

M. S. Lager Sequin informe que sur le tronçon RC1 côté Lausanne, le bitume a été posé de façon à ce qu'il y ait énormément de flaques et que la verdure n'est pas entretenue.

M. G. Produit indique que la commune a économisé sur une plantation coûteuse pour une prairie naturelle. Quant aux flaques, la dernière couche de bitume n'est pas encore posée et que la grandeur des canalisations a été calculée pour de grandes pluies. Les SITSE ont travaillé sur ce sujet.

M. P. Girardi relève que le revêtement phono-absorbant est plus cher que le revêtement normal.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède à la lecture des conclusions du préavis et l'Assemblée passe au vote sur l'ensemble du préavis.

Oui : 37

Non : 6

Abst : 0

Le préavis N° 3/2019-2020 est accepté à la majorité.

10. Lecture et approbation de l'extrait du procès-verbal du jour

Le Président donne lecture de l'extrait du PV du jour et l'Assemblée passe au vote.

Oui : 43

Non : 0

Abst. : 0

L'extrait du PV est accepté à l'unanimité.

11. Divers et propositions individuelles

M. R. Ferro désire que la Municipalité fasse le point sur le plafond d'endettement.

M. G. Meylan demande si la commune a reçu une réponse d'Uniréseau concernant la lettre qui déplorait le manque de communication.

M. G. Produit informe qu'une intervention sera faite à ce sujet lors de la réunion avec tous les syndicats.

La séance est levée à 22h45.

La prochaine séance est prévue le lundi 30 septembre à 20h15.

Le Président



Yves Riesen



La Secrétaire :



Claire Gavin